

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

Evaluation des EHPAD : l'investissement des professionnels reconnu

Les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont soumis à une démarche d'évaluation externe propre au secteur médico-social. Cette démarche consiste à évaluer les pratiques et les conditions d'accueil et de prise en charge des résidents de manière régulière, en alternant évaluations internes et externes. Les conclusions de ces évaluations sont prises en compte pour le renouvellement des autorisations d'activité.

Dans la continuité de l'évaluation interne que les EHPAD du CHIPS avaient menée en décembre 2013, un évaluateur externe a été missionné début mai 2015 pour venir évaluer l'état d'avancement de la démarche.

Le bilan de ce prestataire souligne en premier lieu l'investissement et les compétences des professionnels de ce secteur ainsi que la qualité de la prise en charge médicale. Les pistes d'amélioration identifiées concernent notamment : la mise en place d'une enquête de satisfaction auprès des usagers, la rédaction d'un livret d'accueil propre au secteur, l'implication du résident dans la formalisation de son projet personnalisé, le développement des partenariats externes, la mise à jour et l'harmonisation des documents utilisés.

